

MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET MÉDIATIONS PRIVÉES

Avec le retour des mois d'été fleurissent à nouveau de nombreuses manifestations artistiques, festivals, rassemblements culturels, expositions, et il est de plus en plus fréquent de voir figurer ostensiblement la mention des firmes et autres entreprises privées ou semi-publiques dont les largesses ont contribué à la réalisation de ces manifestations.

Par delà le constat du fait et les nombreux "satisfecit" que chacun peut décerner aux résultats de cette "médiation privée", il n'est peut-être pas interdit de s'interroger sur ses raisons et ses modalités.

SUPLÉMENT D'ÂME ET SURPLUS ÉCONOMIQUE

Le rôle essentiel de l'art consiste dans l'apport toujours renouvelé d'un "supplément d'âme" sans lequel l'étouffement menacerait notre laborieuse fourmillière. Mais ce "supplément d'âme" ne serait rien hors de son expression et de son incarnation : il lui faut prendre corps, visage et voix, grâce à des moyens financiers de plus en plus importants, ressources qui doivent être prélevées, d'une manière ou d'une autre, sur les résultats de la production matérielle.

Certes la puissance publique paraît la mieux placée pour rassembler un tel surplus, mais si l'Etat dispose seul de l'initiative en matière de manifestations artistiques, l'artiste devient fonctionnaire, et il risque fort d'y perdre son âme.

Pourtant si l'Etat n'intervient pas, c'est le plus grand nombre qui risque d'être frustré du supplément d'âme auquel il a droit : car la personne privée pense avant tout à sa propre satisfaction esthétique et à celle de ses amis, et ce n'est que dans un deuxième temps que les fruits de ses largesses sont portés à la connaissance d'un plus large public : bien des merveilles de l'art n'ont eu initialement d'autre destination que la satisfaction d'un amateur éclairé et celle de ses amis ou courtisans.

Aussi sans se contenter de ne pas empêcher ces prodigalités individuelles, la puissance publique peut aller jusqu'à les promouvoir et même jusqu'à les imposer au point de les intégrer sciemment et très volontairement dans le cadre d'une authentique "politique culturelle".

Dans la *République* de Platon, les productions artistiques, spécialement celles des poètes, sont soumises au jugement des "philosophes-gouvernants", mais il ne saurait être question qu'ils aient à utiliser leur fortune personnelle pour couvrir les frais d'une manifestation artistique

puisque le communisme des biens qui leur est imposé est la garantie d'un service impartial et lucide du bien commun.

Pour Aristote ce communisme n'est nécessaire que si l'on veut pousser à l'excès l'unité de la cité, au point de lui faire perdre sa vie et sa spécificité. Ce qui est à tout le monde n'est à personne, et nul n'en prend soin ; seul le propriétaire a vraiment le souci d'entretenir et de faire prospérer son bien ; en outre seule la propriété privée permet la pratique de la libéralité, à la fois signe et instrument d'unité, puisque selon la formule fréquemment citée : "entre amis, tout est commun". La fraternité des citoyens ne peut être mieux exprimée et entretenue que par la mise en commun de biens dont la propriété est privée.



Virgile entre deux muses.

LIBÉRALITÉ ET LIBERTÉ

Propriété privée, usage commun. Telle est la maxime qui à Athènes sous-tend les liturgies, ces dépenses publiques que de riches citoyens devaient prendre à leur charge.

La chorégie est l'une des plus célèbres. Deux des plus hauts magistrats désignaient ceux qui auraient la charge de recruter, d'habiller, d'entraîner et de rémunérer le chœur mis au service de l'un des poètes concurrents. Ces mêmes magistrats choisissaient à leur gré les poètes admis à concourir, et par tirage au sort était déterminé l'ordre dans lequel chaque chorège pourrait choisir le poète avec lequel il ferait équipe et dont il partagerait la victoire ou la défaite. C'est grâce à cette forme originale d'impôt sur la fortune qu'était la chorégie que furent présentés au peuple d'Athènes les grands chefs d'œuvre de la tragédie antique.

Cet exercice de la libéralité n'était pas totalement libre, puisque d'une part les chorèges étaient désignés par l'autorité politique, et que d'autre part le choix du poète auquel ils fourniraient un chœur ne pouvait s'effectuer que sur la liste des auteurs habilités à concourir. Le mécénat d'entreprise tel qu'il est pratiqué aujourd'hui est beaucoup plus spontané et la liberté de manœuvre du "sponsor" est complète dans le choix des manifestations auxquelles il veut apporter son aide.

Une autre différence mérite de retenir l'attention ; il s'agit de l'extension de ce mode de financement : à côté de la chorégie, la gymnasiarchie consistait dans l'organisation de jeux gymniques ; dans le cadre de la triérarchie, les riches citoyens désignés par les stratèges devaient supporter la charge coûteuse d'armer et d'entretenir une trière dont ils assuraient eux-mêmes le commandement. Cette obligation de naviguer sur le navire de guerre dont il était responsable ne pouvait qu'inciter le trierarque à ne ménager ni son argent ni sa peine...

S'il nous paraît aujourd'hui tout à fait normal qu'une firme apporte des moyens financiers et lie une partie de sa renommée à l'organisation d'une course en solitaire ou à la réalisation d'un spectacle, il serait probablement mal compris qu'un sous-marin nucléaire, ou plus modestement une Compagnie Républicaine de Sécurité, soient financés par une entreprise privée qui leur donnerait son nom et son logo !

Les investissements militaires dont dépendent la sécurité et la survie de la collectivité toute entière, paraissent trop sérieux, pour pouvoir être laissés au hasard de la générosité de groupes privés ; quand aux rencontres sportives qui ne sauraient avoir lieu sans le concours de "sponsors", de puissantes fédérations règlementent et surveillent leur organisation. Il ne reste que le domaine culturel pour lequel la collectivité compte abondamment sur l'aide privée, qu'elle encourage par des allègements fiscaux, tout en laissant au mécène une liberté quasi totale dans l'attribution et les modalités de son aide.

Serait-ce que les manifestations culturelles, tout comme l'art en général, ne relèvent d'aucun critère permettant l'exercice d'une rationalité rigoureuse ? Nul ne pourrait dire avec un minimum d'objectivité si les sommes dépensées l'ont été à bon escient, mais il suffirait d'avoir été capable de produire ou d'amasser des richesses pour être un bon serviteur des arts et de la culture.

LE NOMBRE, LA COMPÉTENCE ET L'ARGENT

Comme Kant l'a amplement exposé, le jugement de goût échappe à la juridiction du concept ; pas plus qu'il n'existe de recettes permettant de réaliser à coup sûr un chef-d'œuvre, il n'est possible de prouver, par raison démonstrative, la beauté d'une œuvre ou la réelle qualité artistique d'une manifestation.

Pour sa part Platon pensait que cette incapacité n'était que provisoire et partielle : si la multitude ne saurait jamais prouver qu'une œuvre est vraiment belle qu'en invoquant des "raisons ridicules", par contre le philosophe, une fois atteinte la connaissance du Beau en soi, ne court plus le risque de s'égarer.

Cette conception élitiste est discutée par Aristote pour qui "la multitude composée d'individus qui, pris séparément, sont des gens sans valeur, est néanmoins susceptible, prise en corps, de se montrer supérieure à l'élite de tout à l'heure, non pas à titre individuel, mais à titre collectif (...) C'est la raison (...) pour laquelle la multitude est meilleur juge des œuvres des musiciens et de celles des poètes : car l'un juge une partie de l'œuvre, l'autre

une autre, et tous jugent le tout..." (*Politique*, Livre III, 11).

Mais si la multitude est capable d'apprécier la réelle valeur d'une œuvre ou d'un spectacle, pourquoi rechigne-t-elle à en payer le prix, pourquoi faut-il qu'intervienne le détour ou la médiation du mécène ou du sponsor ?

En effet, au lieu d'avoir une claire conscience du coût de la manifestation en prenant son billet, chacun en couvre indirectement et involontairement les frais en achetant un médicament, un litre d'essence ou une savonnette, puisque ce sont les bénéfices réalisés sur les ventes de ces produits qui alimentent le mécénat d'entreprise...

Porter seul ou presque le poids de la "douloureuse" serait-il nécessaire et suffisant pour apprécier la valeur réelle d'une manifestation ?

Au cours de l'histoire prévalut — fort heureusement dans la plupart des cas — le jugement de celui qui disposait des moyens de faire vivre l'artiste et de présenter l'œuvre au public ; mais le fait de disposer de ces moyens était lié à une condition exceptionnelle, celle d'un chef de guerre, d'un prince de l'Eglise ou d'un

capitaine d'industrie dont les contacts respectifs avec la gloire militaire, avec l'absolu divin, avec la conquête économique, pouvaient être considérés comme autant de prédispositions à la rencontre du beau et du sublime.

Si l'argent est nécessaire, pas plus que la naissance il ne saurait remplacer le goût, comme Voltaire, usant de l'antiphrase, le rappelle avec une ironie mordante : "Un jeune seigneur heureusement né n'est ni peintre, ni musicien, ni architecte, ni sculpteur ; mais il fait fleurir tous ces arts en les encourageant par sa magnificence. Il faut sans doute mieux les protéger que de les exercer : il suffit que monsieur le marquis ait du goût ; c'est aux artistes à travailler pour lui ; et c'est en quoi on a très grande raison de dire que les gens de qualité (j'entends ceux qui sont très riches) savent tout sans avoir rien appris, parce qu'en effet ils savent à la longue juger de toutes les choses qu'ils commandent et qu'ils payent" (*Jeannot et Colin*).

Pour que la culture et les arts apportent à notre société le supplément d'âme dont elle a besoin, le mécénat, libre pratique de la libéralité, sera toujours nécessaire. Toutefois prions les dieux que faute de grands capitaines d'industrie ne triomphent de petits marquis d'entreprise.